

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_7_11

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Aide aux travaux des
particuliers _ OPAH 2018-2023 (**
résiduel)

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIER Claudine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président en charge de l'OPAH, rappelle qu'il reste des dossiers à clôturer sur la précédente OPAH (2 dossiers énergie et 1 dossier adaptation). La présente demande de mise en paiement concerne un des dossiers énergie pour lesquels la Communauté de communes fournit une aide complémentaire de 750 € au bénéfice des propriétaires occupants.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'examiner cette demande de mise en paiement pour un montant total de 750 €. La demande de mise en paiement est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la demande de subvention résiduelle instruites dans le cadre de l'OPAH 2018-2023, pour un montant de 750 € tel qu'indiqué en annexe, AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires pour assurer le versement des subventions aux particuliers, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_11-DE



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le